

BULLETIN MUNICIPAL SUIVANT LA REUNION DU 16 DECEMBRE

LA VIE DU VILLAGE :

Famille RACLOT : un heureux événement a précédé une dure épreuve. Jeremy RACLOT et Laura PELOT ont accueilli dans leur foyer une petite fille, Maÿlis, née le 15 octobre. L'ensemble du conseil municipal leur souhaite beaucoup de bonheur. Leur aîné, Alfred, les a quittés brutalement le 13 novembre. Le conseil municipal adresse à toute la famille ses sincères condoléances.

LES DECISIONS ET DISCUSSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DE CETTE REUNION :

Un nouveau copieur couleur équipera le secrétariat à partir du début d'année 2021 pour un prix de location très légèrement majoré.

Les conventions avec la médecine du travail du centre de gestion et avec l'agence départementale Ingénierie 70 chargée de la maintenance du logiciel Magnus équipant le secrétariat de mairie sont renouvelées.

Le conseil est informé que le produit de la vente de bois en 2020 est de l'ordre de 50 000 €, recette équivalant à moins de la moitié de celle des années précédentes. L'assiette des coupes proposées par l'ONF a été adoptée. La liste des travaux forestiers à confier à ce service a été arrêtée à la somme de 19 730 €. Les autres travaux seront effectués en régie par des membres du conseil municipal pour une économie d'environ 2400 € et pour le restant par d'autres entreprises dans de meilleures conditions financières. L'estimation des recettes en 2021 sera prudente, sachant que le projet de vente des Douglass dans le cadre du marché de construction de deux micro – crèches pour la C3 et l'éventuelle vente d'une coupe de chênes à maturité, pourraient constituer une recette supplémentaire substantielle par rapport à cette estimation.

Le conseil a décidé d'acquérir une parcelle de bois d'environ 2 ha, qui jouxte la parcelle louée à l'exploitant du motocross, au prix de 4500 € l'hectare. Il s'agit de développer le patrimoine de la commune pour les générations futures.

Le gel de l'indexation des loyers des logements communaux a été reconduit pour 2021, afin de maintenir le taux d'occupation de ces logements, actuellement tous occupés à l'exception d'un logement situé dans l'ancienne école des filles.

Le maire a fait le point sur la location des emplacements destinés au dépôt du bois d'affouage et a rappelé que toutes les piles de bois qui demeurent sur le domaine communal devaient être impérativement retirées avant le 31 décembre 2020, les retardataires s'exposant à des sanctions.

Afin de poursuivre la réflexion sur les prévisions de travaux et dépenses non incompressibles à inscrire au budget, un document de programmation prévisionnelle pluriannuelle a été remis aux conseillers. Cette discussion sera poursuivie à la prochaine réunion du conseil début février, date à laquelle les recettes et dépenses du budget de 2020 seront connues.

Les cadeaux de Noël destinés aux enfants ont été récemment distribués. Les paniers gourmands seront remis aux personnes âgées de plus de 65 ans, à la porte de leur habitation dans le respect des mesures sanitaires, le dimanche matin 20 décembre.

LE MOT DU MAIRE.

Plan de circulation et de sécurité routière.

Conformément à l'arrêté publié le 4 septembre, certains panneaux ont été mis en place, de sorte que ces nouvelles prescriptions doivent être strictement respectées. Ainsi, dans toute **l'agglomération**, la vitesse est désormais limitée à **30 km/h**. Un « **stop** » a remplacé le « **cédez le passage** » à l'intersection entre le C1 (route de Combeaufontaine) et la D164 (route de Cornot). La **rue du Caron** est dorénavant en **sens unique**. Une seule dérogation est accordée au service de La Poste. **Les usagers de la route sont invités à se conformer à ces dispositions, sous peine d'encourir des sanctions.**

Un panneau « cédez le passage » sera installé début janvier au croisement entre la route de Vauconcourt et la rue des Prés. La signalisation au sol de la place de la Mairie et des voies de circulation sur cette place ainsi qu'au bas de la rue de l'église à hauteur du monument aux morts et la matérialisation des places de stationnement sur la place de la Mairie, dont celle dédiée aux personnes à mobilité réduite, seront mises en œuvre au printemps.

Nettoyage des trottoirs et des bords de la voirie.

En cette période d'indisponibilité du service technique de la commune, les habitants du village sont invités à nettoyer les feuilles qui se sont déposées devant leur propriété, de manière à ce que celles-ci n'obstruent pas les regards d'évacuation des eaux pluviales. Le conseil municipal vous remercie de votre participation.

Nuisances liées aux aboiements des chiens.

À plusieurs reprises, l'attention des propriétaires de chiens a été attirée sur les nuisances causées à la tranquillité publique par les aboiements répétés et durables de leurs animaux de compagnie. Les recommandations développées dans les précédents bulletins municipaux n'ont pas toujours été suivies d'effet. Dans certains secteurs du village, en particulier au centre, de véritables concerts d'aboiements subsistent. Merci à tous ceux qui prendront des dispositions pour réduire ce trouble qui affecte notamment les habitants qui ont besoin de repos dans la journée.